

Impacts du projet industriel éolien des 3 Chênes sur les territoires de la Communauté de Communes du Châtillonnais- en-Berry et celles de Loches- Sud-Touraine

Rappel :

Préalablement à la Note du Haut-Commissaire à l'Energie Atomique du 10 juillet 2025 lançant un cri d 'alarme sur le danger que faisant courir les EnRI à notre parc électrique nucléaire ,

- La Tribune à la mi-avril 2025 titrait
« La France produit trop d'électricité, au risque de faire sauter la banque »
- Et Le Monde annonçait le 21 mai 2025
« La montée en puissance de l'éolien et du solaire en France, alors que la demande ne suit pas à la même vitesse, pose de nombreux défis pour la gestion du réseau électrique, du parc nucléaire et des finances publiques »
- Par un courrier du 11 mars 2025 au 1^{er} Ministre , 181 sénateurs lui exprimaient leur « inquiétude » sur le même thème à propos du projet de Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE3)

Dans ce contexte de surproduction électrique et de notre situation économique et financière , on voit mal comment le projet industriel éolien des 3 Chênes sur nos territoires pourrait se concrétiser.
D'autant que les communes de Cléré-du-Bois et de Murs et l'ensemble de la Communauté de Communes du Châtillonnais-en-Berry ont depuis des années, exclu l'éolien pour :

- « les raisons de nuisances visuelles vis-à-vis des vallées, des paysages, du patrimoine architectural du territoire du Châtillonnais – en- Berry et des commune(s) environnante(s) »
- « Mais aussi pour :
 - . Préserver la biodiversité(faune et flore) , les couloirs migratoires des oiseaux , les ZNIEFF(zones naturelles d'intérêts écologiques, faunistiques et floristiques), le cadre de vie des habitants ,
 - .Maintenir le potentiel touristique «

C'est dans cet objectif de préservation notamment du cadre de vie des habitants que leurs Conseils Municipaux se sont mis en place le 15mars 2026 :

--Préserver et respecter le cadre de vie de nos concitoyens :

Nous avons la chance de vivre dans un environnement de qualité que nous avons choisi pour habiter et travailler.

Certes, nous avons les contraintes de la ruralité , mais nous relevons que notre habitat s'adapte, se renouvelle pour accueillir de nouveaux venus souvent jeunes , séduits par notre accueil et par la qualité de notre environnement.

Or, il est évident que l'introduction de machines industrielles de plus de 200 mètres entraînerait une rupture totale d'échelle de valeur comme l'annonce l'Architecte des Batiments de France de l'Indre , et d'ailleurs accentuée par la topographie de notre relief . Outre les autres impacts négatifs sur la santé , l'élevage, l'éolien entraine des empreintes physiques durables, sources de nuisances visuelles qui réduisent les valeurs d'usage de notre paysage rural : une valeur qu'on ne peut nous l'enlever,et on ne peut

accepter , arbitrairement qu'on détruise nos atouts porteurs d'avenir, que sont notamment notre potentiel touristique .

– Maintenir et renforcer notre potentiel touristique :

En se fixant cet objectif , nos communes s'inscrivaient dans la « Stratégie Régionale du Tourisme et des Loisirs de la Région Centre-Val de Loire d'être une référence du tourisme de douceur et de l'art de vivre au niveau européen »

« grâce à un maillage harmonieux alliant grands sites touristiques et petit patrimoine ,le tourisme est une chance pour les territoires de notre région..... »

« les destinations de notre région au cœur de la France possèdent de formidables atoutsambitieux pour l'emploi généré »

Réf : Stratégie Régionale page 5

Nos communes de la Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry réunissent par leur positionnement, d'allier le « tourisme nature » du PNR de la Brenne et le patrimoine prestigieux des châteaux de la Loire.

Par ce positionnement idéal , un hébergement (accueil à la ferme, gîtes) s'est mis en place notamment pour une clientèle jeune , mais également d'une clientèle modifiant sa destination pour des raisons de pouvoir d'achat, ou de tension internationale

Ce très fort potentiel s'exprime évidemment par l'accroissement des nuitées générées ~~et~~ par l'importance des visiteurs des sites :

. châteaux de la Loire :

- Château Royal d'Amboise : 400 000
- Château Royal de Chambord : 1 150 000
- Château de Chaumont : 850 000
- Château Royal de Blois: 924 000
- Château de Cheverny : 350 000
- Château de Valençay ; 80 000

.sites de Touraine :

- Château Royal de Loches: 86 600
- Château Royale de Chinon: 134 000
- Zoo de Beauval: 2 000 000
- Musée de la Préhistoire au Gd Pressigny: 16 000

- Sites du PNR de la Brenne :

- Château et Parc d'Azay le Ferron: 25 000
- Château du Bouchet: 8600 (en cours de restauration)
- Maison du Parc: 6 800
- Maison de la Nature: 16 000
- Réserve Naturelle Nationale de Chérine : 20 000
- Réserve Zoologique de la Haute Touche: 67 000

Retombées financières de l'agritourisme

A titre d'exemple nous relevons dans LA FRANCE AGRICOLE du 5 juillet 2024 (PJ) que les gîtes ruraux ont généré 2,2 M\$

- nuités : 826 millions
- consommation: 1,3 M\$
- l'activité des hébergements 31520 équivalents temps
- chaque structure Gîtes de France permet de créer 0,58 emploi en milieu rural

Impact des EnRi (Eolien) sur la valeur touristique dans les paysages ruraux

Il ressort de nombreuses études que les éoliennes (et les lignes à haute tension) réduisent les valeurs d'usage des paysages ruraux (Réf: GRETHA (Groupe de Recherche en Economie Théorique et Appliquée) UMR CNRS de l'Université de Bordeaux) :

- « l'accueil de ces infrastructures est ressenti par les riverains comme un coût, du fait d'une dégradation du cadre de vie d'une part, mais aussi comme un manque à gagner pour des activités économiques locales telles que le tourismequi sont un facteur de développement économiques endogène important des espaces ruraux »
- « les activités touristiques dans les espaces ruraux reposent principalement sur la consommation d'aménités environnementales (calme, tranquillité, beauté des paysages) »
- par ailleurs ,il ressort de l'étude (page 19) que les hébergements touristiques proches des éoliennes subiraient une perte de l'ordre de plus de 50% de chiffre d'affaires .

Le bureau d'étude de l'Association Brenne- Tourangelle

Le 10 avril 2026

La CHRONIQUE

de Pascal Perri



LA CARTE ET LE TERRITOIRE

Les géographes disent qu'une carte vaut mieux que mille mots. Ils ont raison. Quand on retranche du champ de bataille électoral les territoires ultramarins, les zones frontalières riches, les grandes métropoles et les villes importantes, le fond de carte électoral montre ces derniers temps des votes qui traduisent la grande désillusion de la ruralité. La colère des Français éloignés des zones polarisantes s'explique notamment par l'abandon inavoué d'une grande politique publique d'aménagement du territoire. L'organisation de l'espace est désormais réglée par l'esprit de concurrence, avec l'ambition de classer les territoires en fonction de leur efficacité économique, faisant au passage des gagnants et des perdants. Dans cette France oubliée des ambitions de développement, les élus locaux sont souvent seuls et sans moyens, quand ils ne sont pas eux aussi victimes de la surréglementation française, et les agriculteurs et éleveurs forment le dernier rempart de l'activité économique.

L'isolement catalyse le vote protestataire.

Le pari des aménageurs des années 1960 était que la création de voies de communication entre le centre de l'étoile (Paris et région parisienne) permettrait de décentraliser l'activité vers les branches de l'étoile. C'est l'inverse qui s'est produit. Paris puis les métropoles ont aspiré l'activité au lieu de la diffuser en capillarité fine. Nous avons collectivement laissé faire ce mouvement attrape-tout qui a désertifié les villes périphériques et les campagnes. La colère, les peurs sont le produit de ces abandons successifs. Une étude datée de 2022, intitulée « Jeunesse et mobilité, la fracture rurale », établissait une corrélation entre le vote et l'isolement géographique. Ainsi, elle montrait que les temps de transport sont un déterminant du comportement électoral : 34 % des jeunes ruraux dont le trajet en voiture était d'une demi-heure par jour votaient pour le Rassemblement national. Le pourcentage passait à 42 % pour les déplacements compris entre une et deux heures et à 49 % pour plus de deux heures quotidiennes de route. Dans cette ruralité mal connue et négligée, la taille de la commune apporte des éléments de compréhension additionnels : on vote à 36 % très à droite quand on vit dans une petite ville, à 41 % dans les villages et à 46 % dans les hameaux. Ces votes sanctionnent un sentiment d'abandon et de relégation. Nous avons un commissaire au plan mais pas de plan. Les territoires ne sont pas que des espaces cartographiés, ils sont aussi des terroirs où vivent des personnes. En soutenant la diversité des productions agricoles, en les sanctuarisant dans nos régions, l'État peut aussi rendre de l'espoir aux Français oubliés de la grande distribution.

LA FRANCE AGRICOLE // 4068 // 5 JUILLET 2024 21



L'impact de la méthanisation sur la qualité de l'air et les odeurs interroge les riverains.

Méthanisation La qualité de l'air reste satisfaisante

Une étude d'Atmo France (associations de surveillance de la qualité de l'air), lancée en 2021, montre que les teneurs en polluants relevées près de douze méthaniseurs ne présentent pas de risque pour la santé humaine, selon un communiqué du 25 juin. Baptisée Aqametha, l'étude a été réalisée en juin et octobre 2022 et 2023 au niveau de zones habitées, à l'aide d'échantillonneurs passifs.

Elle révèle que les niveaux d'ammoniac sont « plus élevés en limite de propriété » et « décroissent rapidement avec la distance », demeurant « inférieurs à la valeur toxicologique de référence de l'Anses (500 µg/m³ sur un an) ». Les concentrations d'hydrogène sulfuré s'avèrent, elles, très « inférieures à la valeur guide sanitaire de l'Organisation mondiale de la santé (150 µg/m³ sur 24 heures) ». L'étude indique aussi que l'intensité des mauvaises odeurs « diminue rapidement » avec la distance, dans un rayon de 230 mètres. Au-delà et jusqu'à 2300 mètres, la réduction des odeurs varie selon l'installation.

Laurine Mongenier

Agritourisme Les gîtes ruraux génèrent 2,2 milliards d'euros dans l'économie

Selon une étude du cabinet MKG, spécialisé dans l'hôtellerie, les retombées directes et indirectes du réseau Gîtes de France se montent à 2,2 milliards d'euros chaque année. Le chiffre d'affaires direct des nuitées consommées s'élève à 826 millions d'euros. S'y ajoutent les consommations indirectes des touristes pendant leurs séjours, soit 1,3 milliard d'euros, ainsi que les dépenses des propriétaires auprès de leurs fournisseurs pour faire fonctionner leurs infrastructures. En 2023,

l'emploi généré par l'activité des hébergements atteint 31 520 équivalents temps plein qui se répartissent ainsi : 52 % en emplois directs, dont les trois quarts par les gîtes ruraux, 21 % par le biais d'emplois indirects générés par la consommation des touristes et 27 % par les emplois induits par les fournisseurs, les investissements et les consommations des employés. Chaque structure Gîtes de France « permet de créer 0,58 emploi en milieu rural », résume le cabinet MKG.

Éric Young